

Allianz Institutional Investors Series

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Siège social : 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B.159.495

Le présent **AVIS** vous informe que

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

(l'« **Assemblée** ») d'Allianz Institutional Investors Series (la « **Société** ») se tiendra au Siège social de la Société sis 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, le **vendredi 9 octobre 2026 à 15h00 CEST** afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTIONS

1. Approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Réviseur d'entreprises indépendant et approbation des états financiers ainsi que de l'utilisation du revenu (le cas échéant) pour l'exercice comptable clos le 30 juin 2026.
2. Quitus aux anciens et actuels membres du Conseil d'administration de la Société dans l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice comptable clos le 30 juin 2026.
3. Quitus à PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative, dans l'exercice de son mandat de Réviseur d'entreprises indépendant au cours de l'exercice comptable clos le 30 juin 2026.
4. Quitus aux anciens Administrateurs, Mme Carina Feider et M. Heiko Tilmont, dans l'exercice de leur mandat durant la période du 1er juillet 2026 au 13 août 2026 inclus.
5. Ratification de la cooptation de Mme Amel Saadedine et de M. Gregor Haßdenteufel avec effet au 14 août 2026.
6. Élection de Mme Amel Saadedine en qualité de Membre du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2027.
7. Élection de Mme Claudia Celani en qualité de Membre du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2027.
8. Élection de M. Gregor Haßdenteufel en qualité de Membre du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2027.
9. Élection de PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative, en qualité de Réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2027.

VOTES

Les résolutions susmentionnées ne requièrent aucun quorum et seront adoptées à la majorité des voix exprimées. Les votes exprimés n'incluent pas les votes attachés aux actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont renvoyé un vote blanc ou invalide. Les exigences en matière de majorité seront déterminées en fonction du nombre d'actions en circulation le 4 octobre 2026 à minuit (CEST) (la « **Date d'enregistrement** »). Les droits de vote des actionnaires seront déterminés en fonction du nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement.

Chaque action donne droit à un (1) vote et chaque actionnaire peut voter en personne ou par procuration.

MODALITÉS DE VOTE

Les actionnaires autorisés à assister à l'assemblée et à y voter sont ceux en mesure de fournir une confirmation de la part de leur institution ou banque dépositaire indiquant le nombre d'actions détenues par l'Actionnaire à la Date d'enregistrement à l'Agent de registre et de transfert, State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise, Domiciliary Department, sis 17, Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg (l'« **Agent de registre et de transfert** »), devant arriver à Luxembourg au plus tard à **18h00 (CEST) le 7 octobre 2026**.

Tout actionnaire autorisé à assister et voter à l'assemblée est en droit de désigner un mandataire pour voter en son nom. Afin d'être valable, le formulaire de procuration doit être dûment rempli et signé de la main du mandant ou de son représentant ou, si le mandant est une personne morale, comporter son cachet ordinaire ou la signature manuscrite d'un dirigeant dûment autorisé de celle-ci et être adressé à l'Agent de registre et de transfert de manière à arriver à Luxembourg au plus tard à **18h00 (CEST) le 7 octobre 2026**.

Les formulaires de procuration que les actionnaires inscrits doivent utiliser sont disponibles auprès de l'Agent de registre et de transfert. Un mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. La désignation d'un mandataire n'empêche pas un actionnaire d'assister à l'assemblée.

Des exemplaires du rapport annuel audité de la Société peuvent être consultés au siège social de la Société. Les Actionnaires peuvent également demander qu'un exemplaire du rapport annuel leur soit envoyé par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante : Reports.Lux@allianzgi.com.

La liste actuelle des numéros d'identification des titres concernés par cette assemblée peut être consultée quotidiennement en ligne sur www.allianzgi.lu/AIIS.

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site <https://regulatory.allianzgi.com>.

Senningerberg, septembre 2026
Le Conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.